



accueil > bulletin officiel [B.O.] > n° 11 du 17 mars 2005 - sommaire > MENE0500301A

Enseignements élémentaire et secondaire

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième

NOR : MENE0500301A

RLR : 524-2c

ARRÊTÉ DU 14-2-2005

JO DU 25-2-2005

MEN

DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2, L. 311-3, L. 311-5, L. 311-7, L. 331-4 et L. 421-7 ; A. du 2-7-2004 ; avis du CNP du 4-1-2005 ; avis du CSE du 7-2-2005

Article 1 - Les orientations pédagogiques de l'enseignement de l'option facultative de découverte professionnelle (trois heures hebdomadaires) en classe de troisième du collège sont fixées conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2005-2006.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 février 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD

Annexe

TEXTE NATIONAL D'ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

L'option facultative de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) vise à proposer aux élèves des classes de troisième du collège une **approche du monde professionnel** par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Elle doit être **proposée à**

tout élève à compter de la rentrée 2006.

Cette **démarche contribue à élargir et compléter la culture générale des collégiens. Participant à l'éducation à l'orientation et à la citoyenneté,**

les connaissances ainsi acquises leur permettront, le moment venu, d'opérer des choix plus éclairés dans la construction de leur parcours de formation. À cet égard, la découverte du monde professionnel conduit à présenter des métiers à tous niveaux de qualification.

Participant à la formation générale des élèves, elle mobilise et enrichit des compétences et connaissances générales, acquises ou en voie d'acquisition dans les autres enseignements. L'option est prise en charge par une équipe pédagogique pluridisciplinaire à laquelle peuvent se joindre d'autres membres de l'équipe éducative (professeur documentaliste, conseiller d'orientation psychologue, conseiller principal d'éducation...).

1 - Objectifs pédagogiques

L'équipe pédagogique accordera une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle s'appuyant sur un projet collectif prenant en compte à la fois les projets émergents des élèves et les objectifs assignés à l'option.

Les compétences et connaissances spécifiques visées par l'option sont structurées autour de trois axes de découverte : les métiers et les activités professionnelles, les organisations, les lieux et les modalités de formation.

La classification proposée dans le tableau ci-après peut servir de base à l'élaboration d'une progression annuelle sans pour autant correspondre à un découpage chronologique. Des compétences et connaissances appartenant à ces axes peuvent en effet être sollicitées simultanément au cours d'une même activité ou

d'une même séquence.

Les contenus et les activités élaborés par les équipes pédagogiques se situent dans une perspective d'initiation aux réalités du monde économique et professionnel. Il s'agit d'essayer de mettre en cohérence les parcours et objectifs tant scolaires que professionnels. On s'efforcera de présenter de la manière la plus concrète possible les notions théoriques abordées dans le cadre des activités mises en œuvre.

Compétences visées

A. Découvrir des métiers et des activités professionnelles

- A.1** Présenter un métier en identifiant les principales tâches, l'activité du professionnel, les outils utilisés.
- A.2** Distinguer les conditions d'exercice des métiers selon leur environnement : PME, artisanat, grande entreprise, fonction publique, travailleur indépendant...
- A.3** Situer les métiers découverts dans les principaux types d'activités : production de biens et de services.
- A.4** Rechercher des exemples de relation entre le progrès technique et l'évolution des activités professionnelles.

B. Découvrir des organisations

- B.1** Repérer, à travers des exemples locaux, la diversité des organisations (entreprises, services publics, associations...).
- B.2** Identifier les liens entre activités de service et activités de production.
- B.3** Identifier le rôle des acteurs dans l'organisation d'une production de biens ou de services.
- B.4** Repérer et analyser la place respective des femmes et des hommes dans les activités professionnelles.

C. Découvrir des lieux et des modalités de formation

- C.1** Identifier les principaux lieux et les principales voies de formation.
- C.2** Identifier les principaux diplômes, les voies d'accès aux qualifications : formation initiale (sous statut scolaire et sous contrat de travail), formation continue, VAE.
- C.3** Repérer quelques organismes publics liés aux métiers, aux formations et à l'emploi (CIO, ONISEP, Mission locale pour l'emploi des jeunes...).
- C.4** Mettre en relation les parcours professionnels et les cursus de formation.]

2 - Démarche

L'horaire de trois heures hebdomadaires consacrées à la découverte du monde professionnel favorise des méthodes pédagogiques plaçant les élèves en activité et la construction de compétences et de connaissances à partir d'expériences concrètes, en contact étroit avec l'univers des métiers.

L'équipe pédagogique accordera donc une attention particulière à l'élaboration d'une progression annuelle structurée suivant une démarche de projet. Cette progression doit s'appuyer sur **des activités** combinant l'acquisition des connaissances et le développement des compétences visées ainsi que la **rencontre de**

familles de métiers aussi variées que possible. Les activités proposées aux élèves doivent leur faire découvrir une large palette de métiers et de formations et mettre en lumière les mutations qui les affectent. Il est ainsi recommandé de prévoir et d'organiser :

- des activités de **recherche d'information**, notamment en recourant aux technologies de l'information et de la communication ;
- des activités d' **analyse de documents**, écrits, audiovisuels ou multimédias, produits par l'Onisep, le CIDJ, les branches et fédérations professionnelles, les médias...
- des interventions de professionnels sur leur métier, d'élèves de lycée sur leur formation, d'anciens élèves ;
- des **situations pratiques et actives** : visites d'information ou séquences d'observation en milieu professionnel dans les conditions définies par le décret n° 2003-812 relatif aux modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans (→ B.O. n° 34 du 18 septembre 2003) ou dans des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, des établissements de l'enseignement supérieur ;
- des activités d'élaboration de documents variés : cédérom de présentation (des entreprises de la région, des familles de métiers, etc.) ; compte-rendu de visite, revue de presse, reportage écrit ou audiovisuel, panneau d'exposition, support de communication d'entreprise...
- des activités de **mise en commun** et de synthèse : exploitation en classe des expériences des élèves, formalisation des connaissances acquises dans le monde professionnel ;
- des activités d' **analyse de parcours** : motivation des choix de formations et de métiers ; cohérence entre les formations suivies et le(s) métier(s) exercé(s).

3 - Propositions d'activités

La liste ci-dessous recense des propositions d'activités pédagogiques qui ne présentent aucun caractère obligatoire. Il revient à l'équipe pédagogique de concevoir et d'organiser, en fonction du contexte local et des centres d'intérêt des élèves, des activités favorisant l'acquisition des connaissances et compétences visées par l'option.

- Enquête(s) auprès de professionnels pour mettre en évidence leurs parcours professionnels.
- Réalisation, en groupes, d'exposés sur des champs d'activités professionnelles, un métier, un produit innovant...
- Observation de l'environnement économique local, repérage des principaux acteurs,

- Réalisation d'un dossier de presse relatif au tissu économique et social environnant l'établissement,
- Enquête à partir de documents sur les diplômes et formations : comparaison des parcours théoriques et des parcours réels,
- Observation de quelques formations (générales, technologiques, professionnelles) proposées dans les lycées de proximité et les établissements de l'enseignement supérieur,
- Réalisation de reportages sur les métiers,
- Présentation des différents enseignements de détermination de seconde (recueil de témoignages d'anciens élèves, d'enseignants de lycée...),
- Interview de professionnels, d'anciens élèves du collège, par exemple ceux ayant créé une entreprise,
- Restitution devant la classe d'enquêtes réalisées,
- Rédaction de fiches présentant des métiers, des postes de travail, des entreprises,
- Organisation de tutorat de collégiens par des lycéens lors d'une activité spécifique.

4 - Évaluation des élèves

Comme tout enseignement, la découverte professionnelle donne lieu à une évaluation. Les résultats obtenus peuvent être pris en compte pour l'obtention du diplôme national du brevet, au même titre que les autres options facultatives.

L'année scolaire doit être ponctuée de moments d'évaluation, permettant d'apprécier le degré d'acquisition par les élèves des compétences et connaissances visées. Ces évaluations doivent être conçues comme des moments de bilan, point d'appui des activités proposées par la suite. Les notes et productions des élèves (dossiers, comptes rendus...) en constituent le principal support. Les démarches entreprises et l'implication de l'élève dans l'élaboration d'une stratégie d'orientation doivent être prises en compte dans l'évaluation.

haut de page